# RAPPORT ANNUEL 1998 1999

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

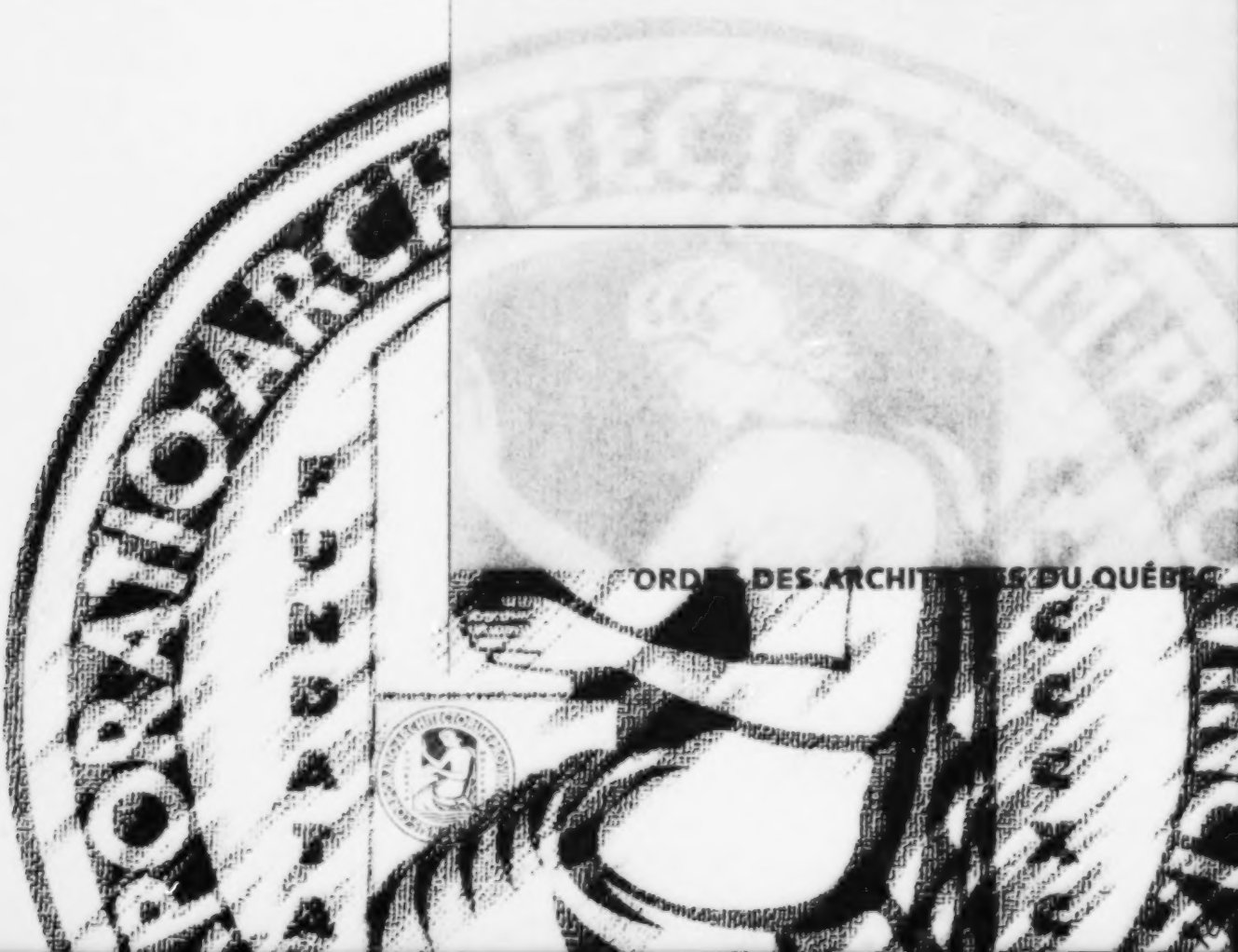

100-04704/

# MISSION

ATTENDU QUE SA FONCTION EST DE PROTÉGER LE PUBLIC

L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALE.

CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

La ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Linda Goupil

Québec, mai 1999

Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 1999

Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le président,

Il me fait plaisir de vous transmettre le dernier *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 1999

# Sommaire


4 Membres du Bureau et personnel de l'Ordre

5 Message du président

8 Les résolutions du comité administratif

9 Les résolutions du Bureau

10 Rapports des comités statutaires

**États financiers**

II Rapport des vérificateurs

III Revenus et dépenses

V Surplus

VI Mouvements de la trésorerie

VII Bilan

VIII Notes complémentaires

X Renseignements supplémentaires

14 Rapports des autres comités

20 Statistiques annuelles et statistiques supplémentaires

21 Tableau de l'Ordre

22 Rapport du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

## Membres du Bureau

Pour la région de Montréal
**Pierre Beaupré**
**Paule Boutin**
**Daniel Chevarie**
**Marie-Claude Grondin**
**Alan E. Orton**
**N. Jean-Pierre Pelletier**

Pour la région du Centre
**André Bourassa**

Pour la région de Québec
**Michel Gagnon**
**Jean-Yves Richard**
**Fernand Tremblay**

Pour la région du Croissant-Nord
**Gaston Boulay**

Pour la région de la Montérégie
**Guy Courchesne**

Pour la région des Laurentides
**Claude Hamelin Lalonde**

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
**Jean-Luc Henry**
**Jean-Hugues Poirier**
**Michelle Rocheleau**

## Membres du comité administratif

Président
**Claude Hamelin Lalonde**

Vice-présidents
**Daniel Chevarie**
**Michel Gagnon**
**N. Jean-Pierre Pelletier**

Délégué des administrateurs nommés
**Jean-Luc Henry**

## Personnel de l'Ordre

Secrétaire à l'admission
**Sophie Brunet** (JUSQU'AU 28 AOÛT 1998)

Registraire
**Carole Giard** (DEPUIS LE 4 DÉCEMBRE 1998)

Secrétaire à l'admission
**Lynda Godin** (DEPUIS LE 11 JANVIER 1999)

Responsable de la comptabilité
**Suzanne Houle** (JUSQU'AU 2 OCTOBRE 1998)

Enquêteur et inspecteur
**Laurent G. Jetté**, architecte (JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1998)

Secrétaire et attachée d'affaires
**France Jodoin**

Directeur de l'administration
**André Lachance**, CMA

Réceptionniste
**Marie Claude Lamoureux**

**Louise Laurendeau**, avocate (JUSQU'AU 3 FÉVRIER 1999)

Syndic
**André Laviolette**, architecte
(PIGISTE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1998, SALARIÉ DEPUIS LE 1er OCTOBRE 1998)

Secrétaire au statutaire
**Manon Leboeuf** (DEPUIS LE 3 NOVEMBRE 1998)

Régisseur
**Jean-Pierre Manfé**

Responsable des communications
**Laurent Paul Ménard**

Inspecteur en inspection professionnelle
**Patrice Poirier**, architecte (DEPUIS LE 11 JANVIER 1999)

Comptable
**Francine Quirion** (DEPUIS LE 2 NOVEMBRE 1998)

Secrétaire à la pratique et responsable du système informatique
**Manon Savoie** (JUSQU'AU 7 AOÛT 1998)

Secrétaire administrative
**Nicole Tremblay**

# LES ENJEUX SE CLARIFIENT

Une relance importante s'effectue présentement à l'Ordre des architectes du Québec. Les enjeux se clarifient et l'actualisation de nos structures administratives va nous permettre de rencontrer les exigences d'une profession qui doit s'ajuster aux nouvelles réalités économiques et sociales. Tout comme d'autres ordres professionnels, nous faisons l'objet de critiques constantes. Certains qualifient les ordres à champ exclusif de corporatistes ou de monopolistiques. D'autres vont même jusqu'à remettre en cause tout le système professionnel québécois. Le *Groupe conseil sur l'allégement réglementaire*, présidé par Bernard Lemaire, est partisan de cette option.

En invoquant, dans son rapport remis au premier ministre du Québec, que nous vivons dans un contexte où « *de nouveaux champs de spécialités et de techniques sont apparus, que la concurrence se fait au niveau international et que les valeurs sociétales ont évolué vers la responsabilisation des individus* », le groupe conseil propose au Gouvernement « *d'envisager le décloisonnement maximal des domaines d'exercice exclusif actuels dans tous les champs professionnels* ».

Sans connaître l'accueil qu'auront ces recommandations auprès du Gouvernement, elles sont inquiétantes puisqu'on s'éloigne graduellement du but principal de la réglementation des domaines d'exercice professionnel : la *protection du public*. Actuellement, et jusqu'à preuve du contraire, les ordres professionnels sont les mieux placés pour évaluer la compétence de leurs membres et la qualité des services offerts.

L'Ordre des architectes du Québec, pour sa part, est résolument engagé à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. L'accomplissement de cette mission exige toutefois, des instances politiques, une reconnaissance de l'architecture comme un art et une science essentiels au développement de notre société. Notre patrimoine bâti demeurera toujours un des témoins les plus éloquents de ce qui nous définit collectivement.

Au-delà de la refonte du système professionnel, il y a aussi ces dossiers qui sont plus près de nous. Les efforts déployés lors de l'exercice précédent se sont poursuivis et des résultats se concrétisent.

## Le travail accompli

### Restructuration administrative

La *restructuration administrative* est une initiative des administrateurs de l'Ordre. Depuis quelques années des changements s'imposaient. Des études avaient été commandées dès 1996. Mais ce n'est que l'année dernière que l'actualisation des services administratifs de l'Ordre s'est concrétisée. *Un groupe de travail* puis un *comité tactique* ont réévalué tous les services de l'Ordre afin qu'ils répondent mieux à notre mission. Cette opération s'est inscrite dans le processus d'une *démarche qualité*. La mission, les valeurs, les principes, l'organigramme fonctionnel ainsi qu'une politique de gestion des ressources humaines ont été définis et adoptés par le Bureau. Cette restructuration a mené à une longue réflexion au terme de laquelle l'Ordre a adhéré à des valeurs et principes qui assureront une gestion optimisée de nos ressources et de nos services. Sa mise en œuvre se poursuit et nous comptons compléter la réorganisation des ressources humaines et l'actualisation des systèmes informatiques et des systèmes comptables au cours de la présente année.

*Loi sur les architectes*

Nous continuons nos démarches auprès du ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Nous avons rencontré le nouveau président de l'Office des professions du Québec et d'autres rencontres sont prévues.

*Loi sur les ingénieurs*

À l'invitation de l'Office des professions du Québec, nous avons soumis un mémoire pour commenter le projet de loi modifiant la *Loi sur les ingénieurs*, dans lequel nous faisons part de notre grande inquiétude face à la déréglementation proposée. Nous présenterons ce mémoire aux audiences parlementaires qui se tiendront sous peu.

### ISO 9001

Des discussions avec la Table des donneurs d'ouvrage et avec le Conseil du Trésor nous ont permis de hausser à 10 millions de dollars le seuil d'imposition de la norme ISO pour les projets gouvernementaux. Nous poursuivons les démarches afin d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de devenir un organisme d'enregistrement accrédité par le Conseil canadien des normes en vue d'ajouter à notre Service d'inspection professionnelle, un volet d'enregistrement des bureaux d'architectes à un système de gestion de la qualité.

### Manuel de pratique

L'élaboration d'un manuel de pratique canadien suit son cours et nous croyons qu'il sera disponible sous peu. L'OAQ s'est engagé à en distribuer une copie gratuitement à chaque bureau d'architectes.

### Politique gouvernementale sur les concours d'architecture

Le Bureau a rencontré M. Denis Lemieux, architecte, représentant du ministère de la Culture et des Communications, qui a présenté le projet de politique gouvernementale de concours d'architecture. L'Ordre a fait part de ses préoccupations quant aux modalités d'application et aux conditions entourant une telle politique. Il a émis le souhait que la relève en architecture soit prise en compte et s'est dit prêt à collaborer avec le Ministère au développement du plan d'action de la politique gouvernementale. Finalement, le Bureau a sensibilisé M. Lemieux aux diverses tendances qui émergent des différents ministères, citant notamment l'orientation du Conseil du Trésor en regard de la norme ISO, et faisant le vœu d'un arrimage entre les diverses politiques gouvernementales.

### Examens d'admission informatisés

La transition vers l'examen standardisé nord-américain suit son cours. Les trois divisions graphiques de l'examen sont maintenant disponibles en français dans la version informatisée. Deux divisions de questions à choix multiples le seront en juin 1999.

### Formation continue

Le Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC) a adopté comme projet, pour l'année 1999, le développement d'un programme national de formation continue. Piloté par l'*Ontario Association of Architects*, un groupe de travail en étudie la faisabilité. L'OAQ y a délégué deux représentantes.

### Stratégie de communication

La stratégie de communication reflète les orientations déterminées par les administrateurs. Sous le thème *Connaître, faire connaître et se faire reconnaître*, la stratégie de communication nécessite un travail à long terme, des ressources importantes et des actions multiples. La réalisation de nos objectifs de communication, associés aux orientations stratégiques, nécessitera une période de trois ans. L'adoption de la stratégie de communication se traduit toutefois déjà par des résultats concrets, comme vous le constaterez à la lecture du rapport du Service des communications.

**Autres activités**

D'autres dossiers ont mobilisé les administrateurs et le personnel de l'Ordre au cours du dernier exercice. Citons au passage le projet de refonte des règlements généraux du Conseil interprofessionnel du Québec, la mise en œuvre d'un programme national de formation continue, les ententes de réciprocité et de mobilité des architectes et des stagiaires, les examens d'admission informatisés nord-américains, les discussions sur des normes internationales de la pratique en architecture proposé par l'Union internationale des architectes. Notre rôle nous oblige à être présents aux tables de discussions ou de négociations afin que soient compris et considérés les enjeux de notre profession et la spécificité du Québec.

Je ne saurais conclure ce rapport sans remercier à nouveau le personnel de l'Ordre, les administrateurs du Bureau, les bénévoles qui s'impliquent sur les comités statutaires, parastatutaires, dans les groupes de travail et, particulièrement, MM. Michel Gagnon, Daniel Chevarie, N. Jean-Pierre Pelletier et Jean-Luc Henry du comité administratif pour leur présence, leur support et leur implication soutenus tout au long de cette dernière année.

**Claude Hamelin Lalonde**
président

# COMITÉ ADMINISTRATIF

*Le comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents membres de l'Ordre et une personne élue parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.*

*Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.*

Le comité administratif a tenu 12 réunions au cours de l'exercice 1998-1999, dont huit régulières et quatre spéciales, qui se sont déroulées à huis clos et qui ont porté sur le plan directeur d'organisation.

En plus de ses activités régulières, les membres du comité administratif ont œuvré activement à celles du Conseil interprofessionnel du Québec, du Comité des conseils d'architecture du Canada, du Conseil canadien de certification en architecture et du *National Council of Architectural Registration Board*. Le comité a, de plus, transmis de nombreuses recommandations à l'attention du Bureau.

Divers projets de modifications législatives ont retenu l'attention du comité dont le projet de loi 451, modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et d'autres dispositions législatives et le projet de loi 454 modifiant le *Code des professions* et d'autres lois professionnelles.

Le comité administratif s'est intéressé d'une façon toute particulière au projet de loi modifiant la *Loi sur les ingénieurs* et s'est impliqué dans la rédaction d'un mémoire en vue des audiences parlementaires prévues.

Il a participé activement aux travaux d'un groupe de travail chargé de faire des recommandations au Bureau relativement au projet de deux écoles d'architecture de transformer leur programme de baccalauréat professionnel, en un programme de baccalauréat en sciences de l'architecture suivi d'une maîtrise professionnelle en architecture.

Il a rencontré le comité exécutif du Fonds des architectes et a établi des mécanismes de communication en vue d'une amélioration constante des relations entre les deux organismes.

Il a délégué deux représentants au Colloque des entretiens Jacques Cartier à Lyon et a établi un lien de collaboration et d'échange d'information avec l'Ordre des architectes de Rhône-Alpes.

Il a signé un protocole d'entente avec l'École d'architecture de l'Université de Montréal concernant des activités de formation continue.

## Les résolutions du Bureau

*Le Bureau de l'Ordre de architectes du Québec est formé de 16 administrateurs dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le Bureau exerce tous ses droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité administratif.*

Le Bureau a tenu 13 réunions au cours de l'exercice 1998-1999 dont neuf régulières et quatre spéciales qui se sont déroulées à huis clos et qui ont porté sur le plan directeur d'organisation.

En plus des activités liées à son mandat, le Bureau s'est vivement intéressé au développement de tous les dossiers importants, notamment la réforme du système professionnel et le projet de modification de la *Loi sur les ingénieurs*.

En continuité avec la démarche entreprise dans l'exercice précédent, le Bureau a adopté un plan directeur d'organisation et l'a mis en œuvre, puis il a adopté une politique de gestion des ressources humaines et un plan de communication.

Dans le cadre de ses principales activités et décisions, touchant trois secteurs généraux, le Bureau a :

### Affaires statutaires

Admission
- ratifié les recommandations du comité d'admission d'accorder des permis d'exercice, des équivalences de diplômes et de formation et des permis temporaires;
- ratifié les recommandations de radiations du comité d'admission;
- adopté les modalités de l'examen d'admission 1999.

Inspection professionnelle
- adopté le programme de surveillance générale de l'année 1998-1999;
- confié au comité le mandat d'évaluer la faisabilité de son implication comme registraire d'un système de gestion de la qualité auprès des architectes (ISO 9001).

Déontologie
- adopté un projet modifié de révision du *Code de déontologie* et accepté qu'il soit transmis aux membres.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
- adopté les modalités de facturation 1999 pour les assurés du Fonds;
- prolongé le mandat de deux administrateurs et nommé un nouvel administrateur parmi les candidats ayant fait l'objet du dernier scrutin;
- adopté pour transmission aux membres puis adopté et transmis à l'Office des professions du Québec un projet de modification au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle*.

Formation en architecture
- participé à la consultation initiée par l'École d'architecture de l'Université Laval, dans le cadre de l'évaluation de son programme de baccalauréat en architecture;
- participé à un colloque pédagogique de l'École d'architecture de l'Université de Montréal;
- formé un groupe de travail chargé de formuler une recommandation sur le projet de deux écoles d'architecture d'opter pour un programme professionnel de maîtrise en architecture.

Formation continue
- formé un groupe de travail pour étudier un programme national de formation continue et lui transmettre des recommandations en vue d'y adhérer.

### Affaires parastatutaires

Prix d'excellence
- confié la coordination de l'événement à Odile Hénault;
- convenu de tenir l'événement à l'automne 1998.

Médaille du mérite
- attribué la Médaille pour 1998 à Pierre Boyer-Mercier.

Concours
- sanctionné, conformément à la recommandation du comité des concours, le concours « Le Complexe de travail de demain ».

Politique gouvernementale des concours en architecture
- accueilli un représentant du ministère de la Culture et des Communications, venu présenter le projet de politique gouvernementale des concours d'architecture;
- commenté ce projet.

*Manuel de pratique de l'architecture*
- pris l'engagement d'acheter un nombre de manuels correspondant au nombre de bureaux d'architectes;
- nommé un représentant de l'Ordre au comité de coordination du *Manuel de pratique canadien*.

ISO 9001
- participé à un groupe de travail restreint avec des représentants de la table des donneurs d'ouvrage.

Relations externes
- adhéré à « Les Arts et la Ville »;
- nommé un représentant à Forum Design Montréal.

### Affaires administratives

Comités et groupes de travail
- en cours d'année, comblé les vacances ou modifié la composition des comités, selon les besoins;
- redéfini les mandats des divers comités de l'Ordre.

Affaires du Bureau
- modifié les modalités de perception de la cotisation.

Ressources humaines
- en cours d'année, comblé les vacances.

Finances
- adopté le budget 1998-1999.

Assemblée générale annuelle
- choisi la date et le lieu de l'événement pour 1999.

# COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT
**PIERRE COLLETTE**

MEMBRES
**JEAN BRIEN**
**JEAN CAOUETTE**
**FRÉDÉRIC CARRIER**
**JACQUES PARENTEAU**

SECRÉTAIRES
**FRANCE JODOIN,** REGISTRAIRE
(JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE 1998)
**CAROLE GIARD,** REGISTRAIRE
(DEPUIS LE 9 DÉCEMBRE 1998)

*Le comité d'admission applique le* Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

*Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du règlement de même que sur les modalités d'application. À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à l'admission.*

*Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

Au cours de l'exercice 1998-1999, le comité d'admission a tenu 11 réunions. Comme à chaque année, le comité a transmis ses recommandations au comité administratif et au Bureau de l'Ordre concernant les nouvelles inscriptions, les réadmissions et l'émission de permis temporaires. Le comité a aussi examiné certaines démissions et radiations.

En février 1999, le mandat du comité d'admission fut révisé. Désormais, le comité n'approuvera plus les demandes de réinscriptions au Tableau de l'Ordre et les radiations. Ces dossiers seront traités par le secrétaire de l'Ordre et les décisions seront entérinées par le comité administratif ou le Bureau.

L'une des principales tâches du comité étant d'assurer l'encadrement du processus de stage, le comité a étudié 139 demandes d'admission au stage et 355 rapports de stage. Le comité a pu constater concrètement que le nouveau programme de stage de trois ans offre un meilleur encadrement du stagiaire. Le programme de stage canadien comporte des exigences précises en terme d'heures à accomplir dans chaque tâche. Quant au stagiaire, il dispose d'un outil de référence détaillant les exigences du programme et un mentor l'accompagne tout au long du processus. Le comité constate que ce nouveau programme permet au stagiaire de mieux explorer diverses facettes de la pratique de l'architecture.

Le comité a autorisé 121 candidat(e)s à se présenter à l'examen d'admission de juin 1998. Parmi les candidat(e)s se présentant à l'examen pour la première fois, 40 % l'ont échoué. En ce qui concerne le volet graphique nord-américain, la performance des candidat(e)s du Québec s'avère excellente. Le comité d'admission a également procédé à l'élaboration du programme d'examen d'admission de juin 1999. Deux nouvelles parties à choix multiples de l'examen informatisé nord-américain seront disponibles en français. Après en avoir étudié le contenu, le comité a recommandé au Bureau d'intégrer ces parties informatisées au processus d'examen de l'Ordre et de retrancher les parties correspondantes de l'examen traditionnel. Le comité a également transmis au Bureau des recommandations portant sur les dispositions transitoires relatives aux reprises.

En ce qui concerne le programme de cléricature, le comité a étudié 36 rapports de cléricature, deux demandes d'admission à une cléricature et a procédé à cinq radiations du registre des étudiants de l'Ordre. Le comité a autorisé sept étudiants de l'Ordre à se présenter aux examens intermédiaire et final. Le comité a aussi approuvé des demandes d'exemption de certains examens intermédiaires, tel que permis par les dispositions réglementaires.

Le comité a sensibilisé le Bureau de l'Ordre au sujet des ressources humaines du secteur de l'admission. Le Bureau a remédié à la problématique du cumul des postes de secrétaire de l'Ordre et de registraire en procédant à l'embauche d'une registraire à temps complet. Cette restructuration s'inscrit dans un objectif d'amélioration.

**Pierre Collette,** architecte
Président du comité

# RAPPORT DU SYNDIC

*Le syndic de l'Ordre est responsable de surveiller la conduite des architectes en regard du* Code des professions, *de la* Loi sur les architectes *et des règlements adoptés conformément au code et à la loi.*

Deux cent cinquante-neuf demandes de renseignements provenant du public ou des membres ont été reçues au cours de l'exercice. Ce nombre de demandes est absolument identique à celui de l'exercice précédent. Quarante-trois pour cent de ces demandes provenaient de clients des architectes ou du public en général et 57 % provenaient des membres de l'Ordre. Cette proportion était sensiblement la même lors de l'exercice précédent. Pratiquement 10 % de l'activité totale du syndic est consacrée à répondre à ces demandes de renseignements.

Trente dossiers ont été ouverts, comparativement à 25 dossiers dans l'exercice précédent, et ont mené à la tenue d'enquêtes disciplinaires. Quarante pour cent de ces dossiers provenaient d'informations du public ou de clients des architectes et 60 % des dossiers provenaient de sources internes (membres de l'Ordre, informations obtenues directement par le syndic, médias d'information, etc.). Cette proportion est semblable à celle de l'exercice précédent. Environ les deux tiers, soit 65 %, de l'activité totale du syndic est consacrée à ce travail d'enquête disciplinaire requise dans chaque dossier. Cette activité se répartit globalement dans toutes les étapes que comporte une telle enquête, allant de la réception de la demande d'enquête, jusqu'à la conclusion de l'enquête elle-même, en passant par la procédure, en tant que telle, de l'enquête.

Le syndic n'a transmis aucun dossier au comité d'inspection professionnelle, puisqu'il n'a pas eu de motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par les membres faisant l'objet d'une enquête ou leur compétence professionnelle devaient faire l'objet d'une vérification.

Aucune plainte n'a été portée devant le comité de discipline au cours de l'exercice.

Le nombre de dossiers étudiés a subi une nette hausse au cours de l'exercice, étant porté à 58 (28 de ce total étaient déjà à l'étude au 1er avril 1998) comparativement à 40 pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 45 %. Comparativement à l'exercice précédent, la répartition des enquêtes s'est inversée au cours de l'exercice. C'est ainsi que les dossiers concernant les enquêtes relatives aux relations avec le public ou le client, au nombre de 30, ont représenté 52 % de la totalité des dossiers, tandis que ceux concernant les enquêtes relatives aux relations avec la profession, au nombre de 28, en ont représenté 48 %.

Dans les enquêtes relatives aux *relations avec le public ou le client,* 12 enquêtes représentant 40 % des dossiers (une diminution de 10 % par rapport à l'exercice précédent) concernaient particulièrement des infractions présumées relatives à l'*indépendance* ou à l'*intégrité* de l'architecte. Quatre de ces enquêtes mettaient en cause, en vue d'assurer cette indépendance, soit le principe de l'engagement direct par le donneur d'ouvrage, à l'exclusion de tout autre intermédiaire, ou bien encore la présomption de partage d'honoraires avec une ou des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre. Sept enquêtes liées à l'obligation de dispenser des services intègres et désintéressés ont aussi été entreprises. Une enquête concernant de graves présumées malversations se poursuit. Par ailleurs, 15 enquêtes représentant 50 % (une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent) des dossiers concernaient des infractions présumées relatives à la *responsabilité* de l'architecte ou à la commission d'*actes incompatibles* avec l'exercice de la profession. Sept enquêtes reflétaient certains aspects de la profession qui se rattachent plus à la qualité des services et à la compétence et trois enquêtes se rapportaient à des agissements incompatibles avec l'honneur et la dignité de la profession.

Dans les enquêtes relatives aux *relations avec la profession,* 15 enquêtes représentant 54 % des dossiers (une diminution de près de 10 % par rapport à l'exercice précédent) et concernant l'**utilisation du sceau** par l'architecte ont été entreprises. Il est significatif de constater que les enquêtes liées à un présumé usage intempestif du sceau demeurent les plus nombreuses, indépendamment du fait que ce soit ce type d'infractions qui s'avèrent ne pas être fondées le plus souvent. Dans le cadre des efforts soutenus consentis par l'Ordre en vue de contrer ce phénomène et à la demande du comité administratif, des recommandations ont d'ailleurs été faites par le syndic afin de trouver des moyens de mettre un frein à l'usage répréhensible du sceau et de la signature de l'architecte. Une telle démarche doit nécessairement être entreprise en examinant d'abord la portée de la réglementation actuelle et la nature des moyens entrepris par l'Ordre dans ce domaine, afin d'être en mesure d'évaluer et de mettre en œuvre des méthodes efficaces pour dépister et enrayer ces activités. Par ailleurs, six dossiers (par rapport à un seul dossier dans l'exercice précédent) ont été étudiés concernant les rapports entre collègues et mettant en cause différentes situations d'abus de confiance ou de procédés déloyaux.

Près de 60 % des enquêtes, soit 33 dossiers (comparativement à 30 % dans l'exercice précédent, soit 12 dossiers fermés sur un total de 40), ont pu être fermés pour des motifs variés, soit que l'enquête avait démontré l'absence d'une infraction, soit que la situation avait été corrigée, ou encore que la preuve ne s'était pas avérée suffisante pour poursuivre l'enquête.

**André Laviolette,** architecte

**TABLEAU DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES.** SUIVI DES DOSSIERS

| | À L'ÉTUDE AU 1er AVRIL 1998 | OUVERTS DURANT L'ANNÉE 1998-1999 | TOTAL AU 31 MARS 1999 | FERMÉS AU COURS DE L'EXERCICE L'EXERCICE 1998-1999 | À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE 1998-1999 |
|---|---|---|---|---|---|
| **RELATIONS AVEC LE PUBLIC OU LE CLIENT** | | | | | |
| INDÉPENDANCE | 4 | 1 | 5 | 3 | 2 |
| INTÉGRITÉ | 1 | 6 | 7 | 2 | 5 |
| RESPONSABILITÉ | 4 | 5 | 9 | 5 | 4 |
| ACTES DÉROGATOIRES | 2 | 4 | 6 | 5 | 1 |
| PUBLICITÉ | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 |
| **TOTAL (1)** | **12** | **18** | **30** | **17** | **13** |
| **RELATIONS AVEC LA PROFESSION** | | | | | |
| UTILISATION DU SCEAU | 9 | 6 | 15 | 9 | 6 |
| CONFLITS ENTRE ARCHITECTES | 1 | 5 | 6 | 1 | 5 |
| TENUE DE BUREAUX | 6 | 1 | 7 | 6 | 1 |
| **TOTAL (2)** | **16** | **12** | **28** | **16** | **12** |
| **TOTAL (1+2)** | **28** | **30** | **58** | **33** | **25** |
| COMPARATIF AVEC L'EXERCICE 1997-1998 | | | | | |
| TOTAL (1+2) | 15 | 25 | 40 | 12 | 28 |

## Comité de révision des plaintes

Membres
**Jacques Delorme**
**Irénée Goudreau**
**Henri-P. Labelle**
**Jean-Hughes Poirier**
(depuis le 21 mai 1998)
**Jean-Luc Poulin**
**Michelle Rocheleau**
(depuis le 11 septembre 1998)
**Michael G.Werleman**

Greffières
**Manon Savoie**
(jusqu'au 7 août 1998)
**Manon Leboeuf**
(depuis le 3 novembret 1998)

*Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte.*

*Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

Le comité n'a reçu aucune demande de révision au cours de l'exercice financier.

## Comité de discipline

Président
**Me Alain Riendeau**

Membres
**Marius Bouchard**
**Jean-Luc Poulin**
**Jacques Reeves**

Secrétaires
**Manon Savoie**
(jusqu'au 7 août 1998)
**Manon Leboeuf**
(depuis le 3 novembre 1998)

*Le comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du* Code des professions, *de la* Loi sur les architectes *ou des règlements adoptés conformément au* Code des professions *ou à la* Loi sur les architectes.
*Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

Le comité n'a reçu aucune plainte au cours de l'exercice financier 1998-1999.

Le comité s'est réuni à trois reprises pour entendre les plaintes déposées lors de l'exercice antérieur.

Il a entendu les représentations sur sanction faisant suite à une décision rendue en décembre 1997 et a reconnu l'intimé coupable d'avoir manqué aux obligations imposées par les articles 4.02.01 et 4.03.02 du *Code de déontologie*. Il lui a imposé une réprimande et l'a condamné à payer les frais.

Il a été saisi d'une requête visant à surseoir l'instruction d'une plainte privée logée à l'endroit d'un architecte et l'a rejetée. Cette plainte sera entendue au cours du prochain exercice financier.

Il a procédé à l'audition d'une plainte déposée par le syndic où l'architecte a plaidé coupable aux quatre chefs d'accusation apparaissant à la plainte, pour, par la suite, imposer certaines sanctions.

**Me Alain Riendeau**
Président du comité

## Rapport de l'enquêteur en pratique illégale

*L'enquêteur en pratique illégale veille au respect de la* Loi sur les architectes *sur le territoire du Québec. Au besoin, il procède à des enquêtes et entame des procédures judiciaires après approbation du Bureau.*

L'enquêteur a élaboré et déposé au Bureau un guide des poursuites. Ce guide résumant la procédure d'enquête et les différentes infractions rencontrées, servira à sensibiliser les publics cibles dans un contexte d'amélioration continue.

Malgré le départ de l'enquêteur, en octobre 1998, les actions de l'Ordre en vue de contrer l'exercice illégal de la profession ont continué de porter sur des gestes de sensibilisation et de répression.

La permanence de l'Ordre a répondu à de nombreuses demandes d'information et a transmis les lois et jugements requis. Plusieurs donneurs d'ouvrage ont ainsi été sensibilisés au respect de la *Loi sur les architectes.*

L'Ordre a participé au Salon de la municipalité qui s'est tenu en avril 1998 à Québec et y a rencontré de nombreux représentants municipaux, dont des responsables de services d'émission des permis.

Enfin, l'Ordre a intenté neuf poursuites pénales sous 14 chefs d'accusation. La plupart d'entre elles ont connu leur dénouement, les prévenus ayant plaidé coupable.

## Conciliation et arbitrage des comptes

Conciliateurs
**Marc Bélanger**
**Benoît de Montigny**

Conseil d'arbitrage
Président
**Michel Bégin**
Secrétaire
**Fernand Tremblay**
Membre
**Évans St-Gelais**

*Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999, quatre demandes de conciliation ont été reçues. Un différend a été réglé à la conciliation; deux demandes ont été annulées par l'une des parties; un différend n'a pas été réglé lors de la conciliation.*
Le différend soumis à l'arbitrage au cours de l'exercice antérieur a été étudié par un conseil qui a rendu sa décision.

## Comité d'inspection professionnelle

Président
**Fernand Tremblay,** architecte
(jusqu'au 8 juillet 1998)

Président par intérim
**René Lagacé,** architecte
(depuis le 8 juillet 1998)

Membres
**Hubert Chamberland,** architecte
(depuis le 11 septembre 1998)
**Gilles Côté,** architecte
(depuis le 8 juillet 1998)
**André Cousineau,** architecte
(jusqu'au 17 avril 1998)
**Giovanni Palumbo,** architecte

Secrétaire et inspecteur
**Laurent G. Jetté,** architecte
(jusqu'au 1er octobre 1998)

Secrétaire et inspecteur
**Patrice Poirier,** architecte
(depuis le 11 janvier 1999)

*Dans le respect de la mission, des valeurs et des principes de l'Ordre des architectes du Québec, le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en vertu du* Code des professions *et des règlements applicables. De plus, à la demande du Bureau de l'Ordre, le comité ou un de ses membres fait enquête sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre indiqué par le Bureau; le comité ou l'un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative à cet égard. Le comité a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre d'infractions ayant pu être commises par un architecte.*

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni sept fois au cours de l'année 1998-1999.

Pendant l'année, deux nouveaux membres se sont joints au comité et un nouvel inspecteur est entré en fonction au mois de janvier 1999. Ces bouleversements ont entraîné une modification dans l'exécution du programme de surveillance générale adopté par le Bureau de l'Ordre, mais le comité a néanmoins accompli son mandat tel que défini par le *Code des professions.*

Ainsi, le comité a été appelé à étudier et à se prononcer sur des questions se rapportant à certaines dispositions particulières du Code des professions, aux procédures de soumissions dans le domaine de la construction et à l'assurance de responsabilité professionnelle des architectes.

Des visites de surveillance générale ont été effectuées auprès de quinze architectes, œuvrant au sein de six bureaux de pratique privée.

À la suite de ces visites, des recommandations ont été formulées aux architectes quant à la tenue des registres, à l'identification de la raison sociale, à l'affichage du permis de pratique et à la disponibilité pour consultation par le public d'une copie du *Code de déontologie* et du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes,* tel que l'exige le *Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux,* aux articles 2.01, 3.02, 3.05 et 3.06.

De plus, le comité a été saisi de six plaintes en provenance du public, concernant sept architectes. De ces six plaintes, trois ont été rejetées, une est toujours à l'étude, une autre a fait l'objet d'exigences sévères de la part du comité envers l'architecte pour que des mesures correctrices soient prises, afin d'éviter que les erreurs et les omissions décelées dans ce dossier ne se reproduisent, enfin la dernière fut réglée à l'amiable entre l'architecte et son client par l'intervention de l'inspecteur. Une autre plainte provenant d'un architecte à l'égard d'un confrère a été étudiée et réglée.

Par ailleurs, l'inspecteur a répondu à de multiples demandes d'information de la part des membres et du public, concernant la pratique de la profession. Il a de plus reçu trois architectes en consultation sur des problèmes particuliers de leur pratique architecturale.

Les membres du comité ont participé avec un grand intérêt à deux séances de formation sur l'inspection professionnelle donnée par le Conseil interprofessionnel du Québec, à l'intention des membres des comités d'inspection professionnelle des ordres professionnels.

Fort des connaissances alors acquises et de l'intérêt suscité, le comité entreprend avec beaucoup d'enthousiasme la prochaine année; c'est ainsi qu'il consolidera et modernisera son programme de surveillance générale et d'inspection professionnelle.

**René Lagacé**
Président par intérim

## COMITÉ CONJOINT DE LA FORMATION EN ARCHITECTURE

PRÉSIDENTE
**CAROLE SCHEFFER**

MEMBRES
REPRÉSENTANTS DE L'OAQ
**MICHEL GALLIENNE**
**CLAUDE HAMELIN LALONDE**

REPRÉSENTANTS DES UNIVERSITÉS
**M. DAVID COVO,** DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL
**M. ALEXIS LIGOUGHE,** DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
**ROGER B. RICHARD,** DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS
**TROIS REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS**

SECRÉTAIRE
**FRANCE JODOIN,** REGISTRAIRE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

*Le comité conjoint de la formation en architecture est un comité statutaire, formé en vertu d'un décret gouvernemental datant de 1977. Il a pour mandat de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre ainsi qu'aux universités, à l'Office des professions et au ministère de l'Éducation, concernant les programmes d'études, les examens, les stages et la formation continue. Il s'agit d'un comité tripartite au sein duquel sont représentés les architectes, les universités et les étudiants. Les représentants de l'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ) sont invités à participer aux réunions du comité à titre d'observateurs.*

Le comité conjoint de la formation en architecture n'a tenu aucune réunion au cours de l'année.

# ÉTATS FINANCIERS 1998-1999

AU 31 MARS 1999


II **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

**ÉTATS FINANCIERS**

III REVENUS ET DÉPENSES
V SURPLUS
VI FLUX DE TRÉSORERIE
VII BILAN
VIII NOTES COMPLÉMENTAIRES

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

X DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ
XII DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Martin Paré

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL
LE 29 AVRIL 1999

# REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

| | | 1999-2000 | 1998-1999 | 1998-1999 | 1997-1998 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Budget | Budget | Réel | Réel |
| | | $ | $ | $ | $ |
| Revenus | | | | | |
| | Cotisations nettes des membres | 1 250 438 | 1 232 200 | **1 218 084** | 1 250 333 |
| | Inscriptions au Tableau des membres | 23 000 | 19 500 | **32 529** | 25 646 |
| | Examens | 19 400 | 34 000 | **30 894** | 64 775 |
| | Inscriptions aux registres | 39 900 | 32 500 | **34 579** | 35 275 |
| | Formation | 21 050 | 16 000 | **22 385** | 15 675 |
| | Contrôle de l'exercice illégal | 12 000 | 10 000 | **9 864** | 21 207 |
| | Communications | 38 025 | 34 000 | **38 202** | 46 514 |
| | Événements spéciaux | 2 400 | | **4 300** | 36 032 |
| | Subventions et commandites | 16 000 | 65 500 | **38 200** | 2 000 |
| | Revenus de partenariats | 57 050 | 17 000 | **23 613** | 21 270 |
| | Autres revenus | 28 800 | 44 300 | **40 435** | 44 886 |
| Total des revenus | | 1 508 063 | 1 505 000 | **1 493 085** | 1 563 613 |

| | 1999-2000 | 1998-1999 | 1998-1999 | 1997-1998 |
|---|---|---|---|---|
| | Budget | Budget | Réel | Réel |
| | $ | $ | $ | $ |
| **Dépenses** | | | | |
| Affiliations et redevances | 145 829 | 116 088 | **116 823** | 117 579 |
| Contribution financière | 24 000 | 52 800 | **27 679** | 34 404 |
| Allocations de présence des membres du Bureau et des comités statutaires | 37 875 | 23 500 | **23 280** | 23 085 |
| Salaires, honoraires et charges sociales | 687 561 | 592 000 | **596 146** | 562 474 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 74 053 | 68 500 | **61 605** | 54 639 |
| Honoraires professionnels | 145 525 | 260 000 | **245 384** | 259 421 |
| Communications et promotions | 188 200 | 106 500 | **79 854** | 108 675 |
| Télécommunications | 6 241 | 15 000 | **13 637** | 15 262 |
| Imprimerie et reproduction | 50 300 | 36 900 | **45 099** | 47 504 |
| Services postaux et messagerie | 45 660 | 49 300 | **43 372** | 52 471 |
| Location | 14 132 | 28 000 | **6 807** | 23 171 |
| Entretien et réparations | 59 897 | 40 000 | **19 102** | 34 133 |
| Frais d'administration | 62 027 | 74 800 | **79 607** | 81 484 |
| Créances douteuses | | | **7 642** | |
| Amortissement des immobilisations | 46 163 | 32 800 | **25 493** | 37 369 |
| Autres dépenses | 600 | 2 200 | **1 175** | 1 189 |
| Total des dépenses | 1 588 063 | 1 498 388 | 1 392 705 | 1 452 860 |
| Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) | (80 000) | 6 612 | 100 380 | 110 753 |

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

## SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

| | | | | 1998-1999 | 1997-1998 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Investis en immobilisations | Réservé (note 3) | Libre | Total | Total |
| | $ | $ | $ | $ | $ |
| Solde au début | 232 377 | 116 000 | 173 904 | 522 281 | 411 528 |
| Acquisitions d'immobilisations de l'exercice | 12 909 | | (12 909) | | |
| | 245 287 | 116 000 | 160 995 | 522 281 | 411 528 |
| Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) | (25 493) | | 125 873 | 100 380 | 110 753 |
| Virement du surplus libre au surplus réservé | | 44 000 | (44 000) | | |
| | (25 493) | 44 000 | 81 873 | 100 380 | 110 753 |
| Solde à la fin | 219 793 | 160 000 | 242 868 | 622 661 | 522 281 |

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

# FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

| | 1998-1999 | 1997-1998 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| **FONCTIONNEMENT** | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 100 380 | 110 753 |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 25 493 | 37 369 |
| Variations d'éléments du fonds de roulement | (19 019) | 25 831 |
| Rentrées nettes de fonds | 106 854 | 173 953 |
| **INVESTISSEMENT** | | |
| Immobilisations et sorties nettes de fonds | (12 909) | (36 068) |
| **Augmentation de la trésorerie** | 93 945 | 137 885 |
| Trésorerie au début | 552 595 | 414 710 |
| Trésorerie à la fin | 646 540 | 552 595 |
| **SITUATION DE LA TRÉSORERIE** | | |
| Encaisse | 163 903 | 154 087 |
| Bons du Trésor | 482 637 | 398 508 |
| | 646 540 | 552 595 |

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

# BILAN

AU 31 MARS 1999

| | 1999<br>$ | 1998<br>$ |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | **163 903** | 154 087 |
| Bons du Trésor, au coût, taux variant de 4,65 % à 4,98 % (3,9 % en 1998), échéant en avril 1999 | **482 637** | 398 508 |
| Sommes à recevoir | **36 737** | 22 666 |
| Frais payés d'avance | **101 953** | 81 222 |
| | **785 230** | 656 483 |
| Immobilisations (note 4) | 219 793 | 232 377 |
| | 1 005 023 | 888 860 |
| **PASSIF** | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes fournisseurs et frais courus | 151 615 | 210 546 |
| Revenus perçus par anticipation | 230 747 | 156 033 |
| | 382 362 | 366 579 |
| **SURPLUS** | | |
| Investis en immobilisations | 219 793 | 232 377 |
| Réservé | 160 000 | 116 000 |
| Libre | 242 868 | 173 904 |
| | 622 661 | 522 281 |
| | 1 005 023 | 888 860 |

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Au nom du conseil,

ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 1999

## 1 - STATUTS ET ACTIVITÉS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec (Ordre) est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., Chapitre A-21). L'Ordre est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. De plus, l'Ordre des architectes du Québec, en tant que membre du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC), avec les associations provinciales d'architectes, ont convenu que l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) lui fournisse les services de coordination et de soutien administratif pour les activités du CCAC et le Programme canadien d'aide à la pratique.

L'Ordre des architectes a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes*. De plus, l'Ordre doit également contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession.

## 2 - CONVENTIONS COMPTABLES

**Comptabilisation des revenus**

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

**Amortissement**

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

| | |
|---|---|
| Bâtiment | 4 % |
| Mobilier et équipement | 10 % |
| Système téléphonique | 20 % |
| Ordinateurs et logiciels | 25 % |

## 3 - SURPLUS RÉSERVÉ

| | Prix d'excellence | Manuel de pratique | Réparations majeures du bâtiment | Plan directeur | Changement de système informatique | 1998-1999 Total | 1997-1998 Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| Solde au début | 20 000 | 36 000 | 20 000 | 25 000 | 15 000 | 116 000 | 16 000 |
| Virement du surplus libre | 10 000 | 44 000 | 20 000 | | 15 000 | 89 000 | 100 000 |
| Virement au surplus libre | (20 000) | | | (25 000) | | (45 000) | |
| Solde à la fin | 10 000 | 80 000 | 40 000 | – | 30 000 | 160 000 | 116 000 |

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

## 4 - Immobilisations

| | Coût | Amortissement cumulé | 1999 Coût non amorti |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Terrain[a] | 50 000 | | 50 000 |
| Bâtiment[a] | 251 566 | 115 483 | 136 083 |
| Mobilier et équipement | 163 507 | 159 469 | 4 038 |
| Système téléphonique | 11 758 | 8 231 | 3 527 |
| Ordinateurs et logiciels | 44 852 | 18 707 | 26 145 |
| | 521 683 | 301 890 | 219 793 |

| | Coût | Amortissement cumulé | 1998 Coût non amorti |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Terrain | 50 000 | | 50 000 |
| Bâtiment | 251 566 | 105 421 | 146 145 |
| Mobilier et équipement | 159 382 | 156 080 | 3 302 |
| Système téléphonique | 11 758 | 5 879 | 5 879 |
| Ordinateurs et logiciels | 36 068 | 9 017 | 27 051 |
| | 508 774 | 276 397 | 232 377 |

[a] La dernière évaluation municipale indique une valeur de 488 800 $ pour le terrain et le bâtiment.

## 5 - Emprunt bancaire autorisé

L'emprunt bancaire autorisé et non utilisé au montant de 50 000 $ porte intérêt au taux préférentiel et échoit le 31 juillet 1999.

## 6 - Engagements

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2000, à verser une somme de 6 185 $ pour de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 5 684 $ en 1999-2000 et 501 $ en 2000-2001.

## 7 - Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 1998 :

| | 1998 | 1997 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Total de l'actif | 5 545 972 | 3 746 574 |
| Surplus | 997 082 | 639 987 |
| Revenus | 2 227 845 | 844 765 |
| Dépenses | 1 870 750 | 505 853 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de : | | |
| Fonctionnement | 1 531 689 | 654 441 |
| Investissement | (1 526 019) | (653 361) |

### 8 - Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

La plupart des entreprises sont susceptibles de subir les répercussions du problème du passage à l'an 2000 qui, si elles n'y remédient pas, pourraient nuire à leur capacité d'exercer normalement leurs activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'Ordre, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les membres, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Afin d'atténuer ces risques, l'Ordre a procédé à l'évaluation des répercussions du problème du passage à l'an 2000 ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action visant ses systèmes informatiques et les relations d'affaires avec ses membres et ses fournisseurs.

### 9 - Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction des modifications apportées à la charte des comptes et à la comptabilité par activité.

## Renseignements supplémentaires

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

| Détail des dépenses par activité | 1998-1999 | 1997-1998 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| **Bureau, comité administratif et présidence** | | |
| Allocations de présence des membres du Bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence | 52 021 | 52 547 |
| Salaires et honoraires | 34 311 | 44 036 |
| Charges sociales | 5 694 | 7 017 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 27 221 | 41 822 |
| Autres frais directs | 12 910 | 13 668 |
| Quote-part des frais généraux | 44 940 | 52 387 |
| | 177 097 | 211 477 |
| **Inspection professionnelle** | | |
| Allocations de présence | 2 530 | 1 740 |
| Salaires et honoraires | 21 677 | 12 932 |
| Charges sociales | 3 536 | 2 061 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 2 024 | 1 298 |
| Autres frais directs | 1 595 | |
| Quote-part des frais généraux | 28 403 | 15 385 |
| | 59 765 | 33 416 |
| **Discipline** | | |
| Allocations de présence | 40 | 190 |
| Salaires et honoraires | 56 567 | 50 128 |
| Charges sociales | 4 574 | 262 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 433 | 366 |
| Autres frais directs | 25 925 | 12 519 |
| Quote-part des frais généraux | 68 695 | 51 707 |
| | 156 234 | 115 172 |
| **Conciliation et arbitrage et révision des plaintes** | | |
| Allocations de présence | 40 | |
| Salaires et honoraires | 5 574 | 4 529 |
| Charges sociales | 395 | 194 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 178 | |
| Autres frais directs | 3 459 | |
| Quote-part des frais généraux | 6 782 | 4 846 |
| | 16 428 | 9 569 |

| | 1998-1999 | 1997-1998 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| **Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec** | | |
| Allocations de présence | 2 910 | 3 565 |
| Salaires et honoraires | 90 370 | 111 073 |
| Charges sociales | 10 013 | 8 899 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 3 546 | 2 132 |
| Autres frais directs (honoraires de préparation, d'administration et de correction d'examens et remise de permis) | 15 533 | 28 201 |
| Quote-part des frais généraux | 112 126 | 123 107 |
| | 234 498 | 276 977 |
| **Formation continue** | | |
| Allocations de présence | | 350 |
| Salaires et honoraires | 18 655 | 22 213 |
| Charges sociales | 1 576 | 1 744 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 130 | 257 |
| Autres frais directs (honoraires des enseignants et du coordonnateur, frais de déplacement et impression de notes de cours) | 2 628 | 5 649 |
| Quote-part des frais généraux | 23 911 | 24 583 |
| | 46 900 | 54 796 |
| **Contrôle de l'exercice illégal** | | |
| Salaires et honoraires | 17 038 | 32 115 |
| Charges sociales | 3 013 | 5 010 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 982 | 1 979 |
| Autres frais directs (honoraires des avocats et frais juridiques) | 21 675 | 21 317 |
| Quote-part des frais généraux | 22 533 | 38 095 |
| | 65 241 | 98 516 |
| **Liaisons avec des organismes externes** | | |
| Salaires et honoraires | 15 650 | 19 346 |
| Charges sociales | 1 471 | 3 060 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 15 350 | |
| Autres frais directs | 120 243 | 118 579 |
| Quote-part des frais généraux | 11 779 | 22 992 |
| | 164 493 | 163 977 |
| **Communications et événements spéciaux** | | |
| Salaires et honoraires | 79 083 | 90 628 |
| Charges sociales | 10 054 | 12 574 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 4 288 | 1 303 |
| Autres frais directs | 151 926 | 163 546 |
| Quote-part des frais généraux | 100 702 | 105 899 |
| | 346 053 | 373 950 |
| **Support et comités techniques** | | |
| Salaires et honoraires | 45 635 | 45 735 |
| Charges sociales | 3 088 | 2 916 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 3 531 | 2 116 |
| Autres frais directs | 5 532 | |
| Quote-part des frais généraux | 55 416 | 49 923 |
| | 113 202 | 100 690 |
| **Gestion des ressources humaines** | 12 794 | 14 320 |
| | 1 392 705 | 1 452 860 |

| DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX | 1998-1999 | 1997-1998 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| **Frais généraux** | | |
| Salaires | 231 943 | 211 737 |
| Charges sociales | 34 531 | 28 716 |
| Frais de poste et télécommunications | 27 797 | 67 733 |
| Fournitures de bureau | 21 627 | 18 053 |
| Taxes | 20 841 | 25 539 |
| Assurances | 3 457 | 3 457 |
| Chauffage et énergie | 10 180 | 9 882 |
| Entretien et réparations | 18 140 | 34 133 |
| Location d'équipement et contrats de service | 3 237 | 16 298 |
| Honoraires professionnels | 50 391 | 21 507 |
| Frais de représentation, repas et déplacements | 3 918 | 3 363 |
| Divers | 16 090 | 11 137 |
| Amortissement du bâtiment | 10 063 | 10 062 |
| Amortissement du mobilier et de l'équipement | 3 388 | 15 938 |
| Amortissement du système téléphonique | 2 352 | 2 352 |
| Amortissement des ordinateurs et des logiciels | 9 690 | 9 017 |
| Créances douteuses | 7 642 | |
| | 475 287 | 488 924 |
| **Répartition des frais généraux** | | |
| Bureau, comité administratif et présidence | 44 940 | 52 387 |
| Inspection professionnelle | 28 403 | 15 385 |
| Discipline | 68 695 | 51 707 |
| Conciliation et arbitrage et révision des plaintes | 6 782 | 4 846 |
| Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec | 112 126 | 123 107 |
| Formation continue | 23 911 | 24 583 |
| Contrôle de l'exercice illégal | 22 533 | 38 095 |
| Liaisons avec des organismes externes | 11 779 | 22 992 |
| Communications et événements spéciaux | 100 702 | 105 899 |
| Support et comités techniques | 55 416 | 49 923 |
| | 475 287 | 488 924 |

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.

## COMITÉ
## ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

PRÉSIDENTE
**LYSE TREMBLAY**

MEMBRES
**FREDERIC KLEIN**
**RONALD LAWEE**
**MIREILLE SHEBIB-AUBÉ**

COLLABORATEURS
**GINETTE DUPUY-GOUIN**
**JEAN LALANNE**
**FADILA OUDJEHANE**
**J. ROBERT THIBODEAU**

SECRÉTAIRES
**DANIEL DURAND**
(JUSQU'AU 10 NOVEMBRE 1998)
**MANON LEBOEUF**
(DEPUIS LE 8 DÉCEMBRE 1998)

*Le comité environnement et architecture exerce une veille informationnelle en ce qui a trait à l'environnement en relation avec l'architecture. Cette veille s'exerce également par rapport à la législation s'appliquant au domaine. Le comité dresse une liste des articles techniques d'intérêt pour la profession et la transmet au Service des communications pour publication dans le bulletin de l'Ordre.*

*Le comité informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.*

*À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à la protection du public concernant l'environnement. Il conseille le président de l'Ordre sur des interventions publiques relatives à l'environnement.*

*Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

Le comité a poursuivi ses objectifs de cueillette et de diffusion de l'information touchant l'ensemble de la problématique de l'environnement et du développement durable. Le comité s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année. Il a organisé les conférences des Mardis verts, a maintenu des contacts avec les organismes semblables des autres provinces, permettant ainsi d'enrichir le centre de documentation, et il a poursuivi ses démarches en vue de rédiger un devis maître en matière d'environnement. Il s'est aussi porté acquéreur de deux documents importants soit :

- *Environmental Resource Guide* (ERG) publié par l'*American Institute of Architects* (AIA) en collaboration avec l'*Environmental Protection Agency* (EPA) ;
- *Environmental Building News* (copie papier et CD-ROM), un bulletin bimensuel traitant de développement durable.

Ces documents sont disponibles pour consultation au siège social de l'Ordre.

Le premier cycle de conférences des Mardis verts a débuté en septembre, avec une présentation de Nils Larsson, architecte à l'emploi de Ressources naturelles Canada. Il a présenté le *Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux* et les autres initiatives favorisant la conception de bâtiments respectueux de l'environnement. Ces soirées se sont poursuivies, toujours à l'Université McGill, avec une conférence consacrée aux leçons à tirer de la tempête de verglas de janvier 1998, donnée par les architectes Roberpierre Monnier et Christian Ouellet et l'ingénieur Alias Ghannoum. L'architecte Christian Ouellet a clos la session d'automne par une présentation de deux expériences concrètes de bâtiments verts au Québec.

À l'ouverture de la session d'hiver, Ginette Dupuy-Gouin a présenté un projet de rénovation saine d'un logement du quartier Rosemont. Lui a succédé André Fauteux, éditeur de la *Maison du 21e siècle* et André Bourassa, architecte, qui ont présenté les caractéristiques d'une résidence construite dans une perspective écologique. La saison se terminera avec les présentations de l'architecte Lyse Tremblay et de Anne Auger, de Travaux publics Canada, qui aborderont respectivement un projet de rénovation dans un immeuble à bureaux et un site Internet consacré aux matériaux respectueux de l'environnement.

La tenue de ces événements a permis de faire connaître des produits qui possèdent des caractéristiques environnementales et a également permis au grand public d'assister à des conférences susceptibles de favoriser un plus grand intérêt pour le développement durable.

Le comité a poursuivi, tout au long de l'année, un travail de recherche et d'identification d'éléments susceptibles de mettre en lumière des facettes du *Devis directeur national* (DDN). L'objectif visé est de parvenir à produire un document complémentaire au DDN afin d'informer et d'aider les architectes à préparer des devis de construction intégrant les critères du développement durable et de l'environnement. Le comité a aussi collaboré à la rédaction d'une chronique dans le bulletin *Esquisses* afin de favoriser une meilleure diffusion de l'information ayant trait à l'environnement en architecture.

**Lyse Tremblay,** architecte
Présidente du comité

## Comité des concours

Président
Richard de la Riva

Vice-président
Jacques White

Membres
Jacques Béque
Christian Blouin
Philippe Drolet
Paul Gauthier
Mario Saia

Secrétaires
Daniel Durand
(jusqu'au 18 novembre 1998)
Manon Leboeuf
(depuis le 19 novembre 1998)

*Le comité des concours reçoit les demandes d'approbation de concours d'architecture devant se tenir sur le territoire du Québec. Il s'assure de leur conformité avec le* Guide des concours de l'Ordre des architectes du Québec.
*Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du* Guide des concours *de même que sur les modalités d'application de ce guide.*
*À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative aux concours d'architecture.*
*Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

Au cours de l'année, en plus de traiter des demandes de concours spécifiques et d'émettre ses observations et recommandations aux organisateurs et au Bureau, le comité des concours a fait l'examen de deux dossiers majeurs qui auront un impact certain sur la pratique de l'architecture au Québec : la révision du *Code de déontologie* et l'élaboration d'une politique gouvernementale de concours. Le secrétaire et son président ont, de plus, répondu aux demandes d'information de promoteurs, dont les représentants de la Grande Bibliothèque du Québec.

Dans le cadre de la refonte du *Code de déontologie*, le comité a formulé des recommandations au Bureau relativement à la définition même de la notion de concours, aux enjeux pressentis dans la pratique et à la participation équitable des architectes. La notion de concours (et par extension de *pitch*) tombant présentement dans une zone grise dans la définition du *Code de déontologie*, l'Ordre ne peut exercer que peu d'influence auprès des promoteurs et des architectes sur la mise en place de cette forme d'octroi de contrat. Présentement, les promoteurs approchant l'Ordre pour obtenir la reconnaissance de leur projet de concours le font sur une base volontaire, afin de fournir aux concurrents l'assurance d'un processus équitable.

Le comité a, par ailleurs, pris part à une consultation, initiée par le ministère de la Culture et des Communications, portant sur une éventuelle *Politique de concours d'architecture*. Cette politique se veut, selon le document déposé par le Ministère, « l'élément-moteur d'une action publique permettant le développement à moyen terme d'une culture architecturale élargie ». Des deux options envisagées, le comité a donné son appui au projet de politique incitative des concours, sous réserve de certaines modifications. Tout en saluant l'ouverture manifestée par les représentants du Ministère, le comité a demandé que les régions et la relève en architecture soient pris en compte dans une éventuelle politique des concours en architecture.

Deux projets de recherche et les préparatifs entourant un colloque sur la commande publique ont également mobilisé le comité. En premier lieu, une enquête préliminaire sur la tenue des concours a permis de mieux connaître l'intérêt et les attentes de la profession envers ce processus, et d'identifier les aspects qui gagneraient à être améliorés. L'analyse des résultats a toutefois démontré qu'une étude plus approfondie de la question serait souhaitable.

En deuxième lieu, une révision sommaire de la grille des honoraires suggérés dans le *Guide des concours* a permis de réévaluer sa pertinence.

Finalement, dans le cadre de la participation de représentants de l'Ordre au *Colloque sur la commande publique en architecture, en art et en design*, tenu à Lyon en décembre dernier, le comité a transmis une liste de sujets pour lesquels de l'information était sollicitée.

Cette année, une seule demande de concours a été formellement déposée et étudiée par le comité. Le concours d'idée intitulé « Le Complexe de travail de demain », organisé par la SITQ Immobilier, concours étudiant ouvert aux universités québécoises, a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité. Le Bureau l'a par la suite sanctionné.

Le comité a, par ailleurs, tenu quelques rencontres avec les représentants de la Grande Bibliothèque du Québec. Les nombreuses demandes d'information reçues du public et des architectes semblent indiquer que ce projet constitue un événement attendu. L'ouverture d'esprit manifestée par les représentants de la GBQ permet d'espérer, d'ici peu, le dépôt d'un projet de concours international prometteur. Tout indique, au moment d'écrire ces lignes, qu'une place prépondérante serait accordée aux architectes québécois sélectionnés, tant sur la place publique que dans l'élaboration du projet.

**Richard de la Riva,** architecte
Président du comité

# Comité des matériaux et techniques

Président
**Jacques Benmussa**

Membres
**Jean Caouette**
**Luis de Miguel**
**Dominique Derome**
**Marc Deschamps**
**Anik Shooner**

Secrétaire
**Gilbert Paré**

*Le comité des matériaux et techniques exerce une veille informationnelle en ce qui a trait aux matériaux et techniques de construction de même qu'en regard de la législation s'appliquant au domaine. Le comité dresse une liste des articles techniques d'intérêt pour la profession et la transmet au Service des communications pour publication dans le bulletin de l'Ordre.*
*Le comité informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres à ces enjeux.*
*À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à la protection du public en regard des matériaux et techniques de construction. Il conseille le président de l'Ordre sur des interventions publiques relatives aux matériaux et techniques de construction.*
*Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activtés avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

Le mandat du comité des matériaux et techniques peut se diviser en deux volets. D'une part, le comité consacre des énergies à la production de moyens utiles sur le plan de la formation continue; d'autre part, il s'efforce d'exercer une vigilance sur la qualité de l'information technique reçue par les architectes et de contribuer à la diffusion de cette information. Les questions relatives à l'enveloppe du bâtiment sont une priorité du comité.

Au cours de l'année, le comité a continué de faire paraître son bulletin *Informations Éclair,* de concert avec l'Institut de recherche en construction du CNRC. Entre autres textes, le comité y a publié une chronique sur « les nouveautés de l'édition 1995 du *Code national du bâtiment* ». Il a également amorcé des dialogues avec ses lecteurs.

Le comité a continué à offrir son très populaire « service de diffusion d'articles techniques » extraits de périodiques canadiens ou étrangers, jusqu'au départ de Gilbert Paré.

Tout au long de l'année, le comité a poursuivi son travail sur la série de brochures sur le thème de la toiture. Il a publié une édition révisée de *Toiture 1* et achève la préparation de *Toiture 2* et de *Toiture 3*. La parution de ces deux dernières est prévue pour le prochain exercice. *Toiture 4* suivra plus tard.

Le comité a continué de soutenir le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec, notamment par la suggestion de sujets de conférences et la participation de certains membres du comité.

Il a maintenu sa collaboration avec l'Association des maîtres-couvreurs du Québec, notamment par la publication de communiqués, par sa participation à une rencontre annuelle pour présenter les réalisations récentes et les projets en cours et par la tenue de discussions sur des détails de construction.

Il a établi des contacts préliminaires avec le Fonds d'assurance pour pouvoir mieux répondre, en terme d'information technique, sur des problèmes récurrents.

Le comité entamera le prochain exercice sous le signe de l'achèvement des projets entrepris.

**Jacques Benmussa,** architecte
Président du comité

## Comité régional de l'OAQ (section Québec)

Présidente
**Marie Aubé**

Secrétaire trésorier
**Jacques Tremblay**

Membres
**Benoit Chabot**
(depuis septembre 1998)
**Josée Harvey**
**Ana Nunes**
**Schoraya Spahis**

Collaborateurs
**Jean-François Alain**
(depuis septembre 1998)
**Marie-Josée Deschênes**
(depuis septembre 1998)
**Nicolas Rioux**
(depuis septembre 1998)

*Le comité régional de Québec participe à la mission de l'Ordre en œuvrant à la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales dans la région de Québec.*
*À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à son mandat.*
*Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

**Activités**

Assemblée annuelle
L'assemblée annuelle clôturant la saison 1997-1998 s'est tenue dans le décor champêtre de l'Auberge la Goéliche à l'Île d'Orléans. Une quarantaine de personnes ont assisté à l'événement. L'assemblée a été suivie d'un cocktail et d'un repas copieux.

Visite de la Caserne Dalhousie
Le 19 novembre, le comité pilotait une visite de la Caserne Dalhousie convertie, par Robert Lepage, en lieu de théâtre et portant maintenant le nom *Ex Machina*. Près de 100 personnes ont assisté à l'événement et ont pu apprécier la rénovation du bâtiment, réalisée par les architectes Plante et Julien de Québec.

5 à 7 au *Mardi Gras*
Le 25 février, une quarantaine de stagiaires et d'architectes se réunissaient au centre-ville de Québec pour un 5 à 7 au bar le *Mardi Gras*.

Salon national de l'habitation
Pour une première fois, le comité régional a pris l'initiative d'être présent au plus important Salon de l'habitation de la région de Québec. Il a assuré la conception d'un kiosque, la réalisation d'affiches et de documents promotionnels ainsi qu'une présence continue au kiosque, du 14 au 21 mars 1998.

17e Festival international du film sur l'art
Une fois de plus, le comité régional a collaboré avec le Musée du Québec à l'organisation d'une soirée de films sur l'architecture lors du 17e Festival international du film sur l'art. L'événement, qui se tenait du 18 au 21 mars 1998, s'est révélé un franc succès et a fait salle comble.

**Marie Aubé**, architecte
Présidente du comité

## Groupes de travail

Au cours de l'année, le Bureau de l'Ordre a créé divers groupes de travail, donnant à chacun le mandat d'étudier une problématique particulière et de lui transmettre ses recommandations. Par ailleurs, le président de l'Ordre n'a pas hésité à consulter quelques confrères qui possédaient une connaissance précise de certains dossiers ou de leur historique. Un merci particulier à ces derniers ainsi qu'à tous ceux qui auraient été oubliés par inadvertance.

*Loi sur les architectes*
Guy Courchesne, Ginette Lafontaine et Richard Fontaine ont participé à une rencontre avec le président, visant à clarifier la portée de notre dernière proposition à l'Office des professions. Richard Fontaine a illustré cette proposition à l'aide de photographies.

*Loi sur les ingénieurs*
Paul Baillargeon, Michel Gagnon, Claude Hamelin Lalonde, Alan Orton et David Reich ont étudié le projet de modification à la Loi sur les ingénieurs et ont participé à la rédaction d'un mémoire qui a été soumis au Secrétariat des commissions.

**Relations internationales**
Bruno Nantel et Paul-André Tétreault ont tracé l'historique des discussions avec le Mexique dans le dossier d'un éventuel accord de reconnaissance mutuelle.

**Assemblée générale annuelle**
Sous la présidence de Jean-Luc Henry, administrateur nommé, Pierre Beaupré, Marie-Claude Grondin et Jean-Yves Richard ont reçu le mandat de suggérer au Bureau un moyen d'augmenter la participation à la prochaine assemblée générale. Ils ont ainsi planifié et organisé, avec le support du Service des communications, le programme de la *Journée des architectes 1999*.

**Diplôme de maîtrise en architecture comme diplôme professionnel**
Pierre Beaupré, Rosanne Dubé, Richard Lafontaine, Claude Hamelin Lalonde, N. Jean-Pierre Pelletier et Carole Scheffer ont eu pour mandat d'étudier le projet de l'École d'architecture de l'Université de Montréal de modifier son programme de baccalauréat en architecture, en un programme de baccalauréat en sciences de l'architecture suivi d'une maîtrise professionnelle en architecture. Le groupe de travail a rencontré les représentants des trois écoles pour discuter de leurs programmes d'études. Le groupe de travail transmettra sa recommandation au Bureau qui devra transmettre son point de vue au ministère de l'Éducation et à l'Office des professions.

**Formation continue**
Sous la présidence de Paule Boutin, Pierre Beaupré, Marie-Claude Grondin, N. Jean-Pierre Pelletier et Carole Scheffer ont étudié le projet de programme national de formation continue et feront des recommandations au Bureau quant à l'implication de l'Ordre dans ce programme.

Au cours du dernier exercice, le Service des communications a poursuivi ses activités dans le but d'informer les membres de l'Ordre sur les principaux dossiers concernant le développement de la profession et de soutenir la mission de l'Ordre.

**Plan de communication 1998-2001**

Le Service des communications a complété les étapes menant à l'adoption d'une stratégie de communication et d'un programme de communication visant à soutenir la mission de l'Ordre et les orientations stratégiques déterminées par les administrateurs. Le premier volet d'un plan de communication triennal a été adopté par les administrateurs en mai 1998. Le programme de communication développé permettra à l'Ordre d'atteindre les objectifs suivants : informer les publics cibles sur le rôle de l'Ordre et la profession d'architecte, améliorer la relation avec les architectes et finalement, développer dans le grand public une meilleure connaissance de la contribution de l'architecture au bien-être et à l'essor de la société québécoise.

**Informer les publics cibles sur le rôle de l'Ordre et la profession d'architecte**

Le Service des communications a entrepris plusieurs actions afin d'informer les publics cibles sur le rôle de l'Ordre et la profession d'architecte. Une brochure présentant le rôle, la mission et les services de l'Ordre a été élaborée et sera disponible au début de l'exercice 1999-2000.

Une autre brochure, présentant les services de l'architecte, a été réalisée dans la même foulée et devrait être disponible dans le courant de l'exercice 1999-2000.

Le Service des communications a également prêté son concours au *Programme national d'aide à la pratique* dans la rédaction d'une brochure, destinée à informer les étudiants sur la profession d'architecte et les conditions d'admission à la profession. La date de publication de ce document n'était pas déterminée à la fin de l'exercice financier.

Une attention particulière a été portée aux municipalités du Québec, afin de s'assurer du respect de la *Loi sur les architectes*. Envois postaux, sondage et suivi ont ainsi été réalisés auprès des services d'émission des permis de toutes les municipalités du Québec au printemps 1998. La sensibilisation des intervenants municipaux se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

**Améliorer la relation avec les architectes et les stagiaires en architecture**

*Esquisses*

Le bulletin d'information de l'Ordre, *Esquisses*, a été publié sept fois au cours du dernier exercice. *Esquisses* poursuit une orientation rédactionnelle axée sur l'actualité et l'information.

*Tableau de l'Ordre*

Afin de répondre à la demande exprimée par certains architectes, une version imprimée du *Tableau de l'Ordre* a été produite. Près de 150 architectes ont commandé un exemplaire de ce document depuis juin 1998.

**Site Internet**

Le site Internet de l'Ordre permet aux architectes, depuis janvier 1998, de consulter le Tableau de l'Ordre. Des améliorations ont été apportées à ce module du site en décembre 1998, de façon à rendre cet outil plus utile. Plus de 550 architectes s'étaient prévalus de ce service à la fin de l'exercice financier.

La mise à jour du site est assurée sur une base régulière et de nouvelles sections s'y sont greffées.

La fréquentation du site Internet de l'Ordre est en progression constante. Alors que le site Internet attirait en moyenne près de mille visiteurs par mois à la fin mars 1998, on en dénombrait près du double, mensuellement, à la fin mars 1999.

Le Service des communications a, par ailleurs, répondu à plus de 400 demandes d'information du public et des membres, par le biais du courrier électronique.

**Assemblée et cérémonies officielles**

Le Service des communications a assuré la coordination du volet logistique de l'assemblée générale de juin 1998, de la remise de la Médaille du mérite 1998, de la Bourse du collège des présidents, de la cérémonie de remise des permis d'exercice et de la réception des Fêtes.

La cérémonie de remise des permis d'exercice a réuni plus de 200 convives à la Cinémathèque québécoise. Près de 90 architectes nouvellement admis, accompagnés de leurs proches, ont été reçus officiellement au sein de la profession au cours de cette cérémonie intimiste.

**Développer une meilleure connaissance de la contribution de l'architecture à l'essor de la société québécoise**

La tenue de la XX[e] édition du programme des *Prix d'excellence en architecture* a constitué une des principales activités de promotion de l'architecture à laquelle le Service des communications a apporté son concours. Cette année, 93 projets ont été soumis à l'attention du jury qui a décerné des prix dans chacune des catégories de même qu'un certain nombre de mentions.

La cérémonie de remise des prix a connu un franc succès et a attiré plus de 400 personnes. Les médias du Québec ont, par ailleurs, accordé une couverture plus que satisfaisante aux lauréats et à l'événement.

La XX[e] édition des *Prix d'excellence en architecture* a bénéficié du soutien de nombreux commanditaires, atteignant un sommet historique depuis la création du programme en 1978.

L'Ordre a participé, en 1998, à des journées-carrières dans de nombreuses institutions scolaires. La participation de l'Ordre à ces activités a été rendue possible grâce à la collaboration d'architectes qui ont accepté de partager leur expérience et leur passion pour l'architecture.

Soulignons également la présence de l'Ordre aux éditions 1998 du Salon de la Municipalité et du Salon international du design intérieur de Montréal. Dans ce dernier cas, la présence de l'Ordre a été rendue possible grâce à l'implication des architectes Jean-Pierre Gauthier et Pierre Corriveau.

## STATISTIQUES

AU 31 MARS 1999

| | FÉMININ | MASCULIN | TOTAL |
|---|---|---|---|
| **Fichier des architectes** | 557 | 2 018 | 2 575 |
| **Langue de correspondance** | | | |
| Anglais | 75 | 331 | 406 |
| Français | 482 | 1 687 | 2 169 |
| **Région administrative** | | | |
| 01 - Bas Saint-Laurent | 1 | 22 | 23 |
| 02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean | 14 | 42 | 56 |
| 03 - Québec | 86 | 283 | 369 |
| 04 - Mauricie – Bois-Francs | 9 | 32 | 41 |
| 05 - Estrie | 8 | 36 | 44 |
| 06 - Montréal | 262 | 945 | 1207 |
| 07 - Outaouais | 9 | 39 | 48 |
| 08 - Abitibi – Témiscamingue | 3 | 16 | 19 |
| 09 - Côte-Nord | 1 | 10 | 11 |
| 10 - Nord-du-Québec | 0 | 0 | 0 |
| 11 - Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine | 2 | 6 | 8 |
| 12 - Chaudière-Appalaches | 13 | 56 | 69 |
| 13 - Laval | 9 | 68 | 77 |
| 14 - Lanaudière | 9 | 40 | 49 |
| 15 - Laurentides | 9 | 63 | 72 |
| 16 - Montérégie | 67 | 212 | 279 |
| EX - Extérieur du Québec | 53 | 131 | 184 |
| **Région électorale** | | | |
| ML - Montréal | 262 | 945 | 1 207 |
| QC - Québec | 99 | 339 | 438 |
| CN - Croissant Nord | 21 | 96 | 117 |
| CT - Centre du Québec | 28 | 125 | 153 |
| LA - Laurentides | 27 | 170 | 197 |
| MT - Montérégie | 67 | 212 | 279 |
| EX - Extérieur | 53 | 131 | 184 |
| **Occupation principale** | | | |
| PAT - Patron | 213 | 1 154 | 1 367 |
| EBA - Employé d'un bureau d'architectes | 131 | 248 | 379 |
| ESP - Secteur privé | 34 | 105 | 139 |
| EPP - Secteurs public et parapublic | 94 | 282 | 376 |
| ENS - Enseignant | 18 | 47 | 65 |
| RET - Retraité | 4 | 67 | 71 |
| ETU - Étudiant | 13 | 5 | 18 |
| INA - Inactif | 28 | 42 | 70 |
| AUT - Autre | 22 | 68 | 90 |
| **Fichier des stagiaires** | 273 | 368 | 641 |
| Stagiaires | 268 | 337 | 605 |
| Étudiants de l'Ordre | 5 | 31 | 36 |

**Statistiques supplémentaires au 31 mars 1999**

| | FÉMININ | MASCULIN | TOTAL |
|---|---|---|---|
| **Fichier des architectes** | 557 | 2 018 | 2 575 |
| Évolution des effectifs demeurés actifs depuis 1984 | | | |
| 1984 | 151 | 1 416 | 1 567 |
| 1985 | 174 | 1 493 | 1 667 |
| 1986 | 210 | 1 567 | 1 777 |
| 1987 | 241 | 1 659 | 1 900 |
| 1988 | 276 | 1 735 | 2 011 |
| 1989 | 324 | 1 831 | 2 155 |
| 1990 | 364 | 1 917 | 2 281 |
| 1991 | 415 | 2 010 | 2 425 |
| 1992 | 457 | 2 081 | 2 538 |
| 1993 | 514 | 2 151 | 2 665 |
| 1994 | 549 | 2 210 | 2 759 |
| 1995 | 551 | 2 213 | 2 764 |
| 1996 | 525 | 2 078 | 2 603 |
| 1997 | 518 | 2 051 | 2 569 |
| 1998 | 541 | 2 013 | 2 554 |
| 1999 | 557 | 2 018 | 2 575 |
| **Groupe d'âge** | | | |
| moins de 25 ans | 0 | 0 | 0 |
| de 25 à 29 ans | 26 | 11 | 37 |
| de 30 à 34 ans | 115 | 149 | 264 |
| de 35 à 39 ans | 178 | 283 | 461 |
| de 40 à 44 ans | 122 | 352 | 474 |
| de 45 à 49 ans | 71 | 375 | 446 |
| de 50 à 54 ans | 25 | 286 | 311 |
| de 55 à 59 ans | 9 | 207 | 216 |
| de 60 à 64 ans | 2 | 140 | 142 |
| 65 ans et plus | 9 | 215 | 224 |

## TABLEAU DE L'ORDRE

**ÉMISSION DE NOUVEAUX PERMIS**
46

Ainsley, Myriam
Artico, Giulio
Barnett-Shapiro, Leigh
Bellemare, Nathalie C.
Bérubé, Nathalie
Boisclair, France
Boucher, Sylvain
Carazzato, Georges
Chevalier, Stephan
Colpron, Pierre
Craig, Barry Richard
David, Nathalie
Desautels, Sylvie
Deschênes, Stéphane
Doucet, Luc
Dubé, Rosanne
Dumulon, France
Elfer, Robert Andrew
Garcia, Susan White
Guilbert, Chantal
Hancock, Daniel
Hiscox, Jay Frederik
Irschick, Vivian
Koch, Jean-Christian
Laberge, Marie-Claude
Lagacé, Jean-François
Leblond, Marie-Claude
Langford, Richard
Létourneau, Annie
Louafi, M. Salah
Lucic, Katija
Marsan, Geneviève
Mc Queen, Paul
Melançon, Line
Pigeon, Claude D.
Plourde, François
Rogers-Laliberté, Isabelle
Smith, François
Soucy, Pierre
Stein, Éric
Tardif, Benoit
Tétrault, Pascale
Thériault, Marie-Josée
Thuot-Arcouette, Diane
Touma, Lana
Trottier, Lise

**RÉINSCRIPTIONS**
74

**RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION OU POUR NON-CONFORMITÉ AU *RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE***
69

**RADIATION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE**
1

**DÉMISSIONS ET/OU RETRAITES**
44

**DÉCÈS**
5

**NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :**

D'Astous, Roger
Filiatrault, Pierre-André
Lessard, Émery
Douglas, Peter
Koulomzine, Georges

**SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE**

| | |
|---|---|
| Permis d'exercice renouvelables | 2554 |
| **Plus** | |
| Nouveaux permis d'exercice | 46 |
| Réinscriptions | 74 |
| **Moins** | |
| Démissions et retraites | 30 |
| Radiations | 64 |
| Décès | 5 |
| **Nombre total des membres inscrits au Tableau, au 31 mars 1998** | **2 575** |
| Nombre de permis temporaires | 3 |

# FONDS D'ASSURANCE DE LA

LES ADMINISTRATEURS DU FONDS

**CLAUDE R. BISSON**, ARCHITECTE - PRÉSIDENT
**JACQUES BOLDUC**, ACTUAIRE - VICE-PRÉSIDENT
**GUYLAINE RABY**, GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLES - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
**ANDRÉ BOIS**, AVOCAT
**MARCEL H. BOULIANNE**, ARCHITECTE
**JEAN CAOUETTE**, ARCHITECTE
**PIERRE D'ANJOU**, ARCHITECTE

LES COMITÉS PERMANENTS
**COMITÉ DE DÉONTOLOGIE**
**COMITÉ DE VÉRIFICATION**
**COMITÉ DES SINISTRES**
**COMITÉ DE PLACEMENTS**

LE COMITÉ EXÉCUTIF
**CLAUDE R. BISSON**, PRÉSIDENT
**JACQUES BOLDUC**, VICE-PRÉSIDENT
**GUYLAINE RABY**, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

LE PERSONNEL PERMANENT
**GILLES GAUVREAU**, DIRECTEUR GÉNÉRAL
**ROBERT BOUDREAULT**, DIRECTEUR - SERVICE DES SINISTRES
**RENÉ BOURDEAU**, CGA - CONTRÔLEUR
**ANOUK BÉLANGER**, ARCHITECTE - RESPONSABLE DE LA SOUSCRIPTION
**MARIA PEREIRA**, SERVICE À LA CLIENTÈLE
**DIANE DUCEPPE**, SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

C'est avec grand plaisir que je vous communique mon premier message à titre de président. J'ai été élu à ce poste en février dernier, après avoir siégé au conseil du Fonds pendant deux ans comme administrateur.

### RÉASSURANCE

L'année 1998 était un point tournant dans l'évolution du Fonds tenant compte de la décision qui avait été prise de changer notre programme de réassurance de façon à conserver une plus grande portion des primes et de prendre en main la gestion de nos sinistres. Les résultats reflètent nos attentes et les limites de rétention du risque que nous avions choisies se sont avérées suffisantes et financièrement sécuritaires.

### PLACEMENTS

Un des buts principaux du changement de mode de réassurance était de laisser le Fonds bénéficier des intérêts résultant des placements des montants mis en réserve pour paiements éventuels de sinistres. Les états financiers démontrent que le revenu d'intérêt des placements du Fonds est presque trois fois plus élevé en 1998 que l'année précédente. Puisque chaque année des montants importants continueront à être investis de la même façon, il est évident qu'un effet multiplicateur se manifestera dans ce poste de revenu.

Je vous rappelle que les investissements du Fonds sont faits avec des instruments financiers totalement sécuritaires, et ce, en conformité à la *Loi sur les assurances*. La politique de placement du Fonds est soumise annuellement à l'Inspecteur général qui en constate sa conformité à la Loi. Nous continuons à rencontrer les exigences de l'Inspecteur général des institutions financières de la province de Québec au niveau de la solvabilité.

### PRIME

Les taux utilisés par le Fonds pour le calcul de la prime sont demeurés au même niveau en 1998, pour la troisième année consécutive. La prime étant le résultat de taux appliqués à une moyenne pondérée des honoraires des trois dernières années financières de chaque assuré. Elle est affectée par la fluctuation des honoraires de la profession d'une année à l'autre. La prime tient également compte du type de pratique et des sinistres des assurés.

Le Fonds a assuré en 1998, la responsabilité découlant des activités professionnelles de 1 740 architectes, soit 1 375 patrons (regroupés en 1 100 agences) et 365 architectes employés. Le volume d'honoraires pour l'année 1997 était d'environ 123 250 000 $. Les primes globales payées au Fonds pour l'année 1998 étaient de 2 539 479 $.

D'autre part, le Fonds continue à offrir un plan de financement des primes à des taux avantageux pour les assurés qui le désirent.

### SINISTRES ET PRÉVENTION

Il y a eu une baisse dans la fréquence des sinistres rapportés en 1998. En effet, 166 dossiers ont été ouverts en comparaison à 218 en 1997 et 194 en 1996. La valeur de ces sinistres a aussi baissé d'une moyenne de 1 740 000 $ par année à 1 474 000 $. Cette réduction dans les sinistres pourrait être attribuée à la baisse de l'activité économique des années 1994-1995 tenant compte que les sinistres se manifestent majoritairement dans les trois années suivant la fin des travaux. Nous pourrons maintenant identifier les secteurs d'activités qui représentent un risque plus élevé et mettre en place des programmes de prévention ciblés. Les inspections « pré-achat résidentielles » en sont un exemple; nous vous avons informés sur ce sujet dans nos communiqués.

Parmi les dossiers ouverts en 1998, 78 étaient « en prévention », là où le rôle du Fonds en est un d'assistance de façon à éviter que les situations rapportées ne dégénèrent en réclamation. Cette donnée démontre que les architectes comprennent de plus en plus cet aspect de la prévention, qui rappelons le, n'influence aucunement la tarification.

### SERVICES OFFERT EN GESTION DE RISQUES

Le Fonds joue un rôle de plus en plus proactif en gestion de risques pour la profession. Ces services incluent, entre autres, l'interprétation des clauses d'assurance des contrats de service, l'intervention auprès de donneurs d'ouvrage dans certains cas ainsi que des conseils sur les modifications nécessaires dans les cas de dissolution ou création de société et d'assistance dans l'obtention d'assurance excédentaire. Ce service continuera à évoluer afin de rencontrer la demande des assurés.

### CONCLUSION

Le Fonds a terminé sa quatrième année en affichant des résultats financiers satisfaisants. Les budgets annuels de frais d'exploitation ont été rigoureusement suivis et ce, pour chaque année depuis le début des opérations en 1995. La stabilisation des taux et la flexibilité des garanties qui doivent s'adapter au marché dans lequel des architectes du Québec œuvrent et la disponibilité d'assurance pour tous à une prime raisonnable demeurent les priorités du Fonds.

### REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier M. Bernard McNamara, architecte, qui a terminé son mandat de président en février dernier. Il fut un modèle de persévérance souvent dans l'adversité. Je remercie également l'appui inconditionnel des administrateurs du Fonds et je tiens à souligner particulièrement le dévouement des administrateurs Guylaine Raby, André Bois et Jacques Bolduc qui ont accepté de m'assister en prolongeant leur terme.

Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je tiens également à remercier le personnel du Fonds pour leur participation professionnelle et particulièrement soutenue dans l'accomplissement de leur tâche pour l'évolution, l'acceptation et le soutien de ce service important pour les architectes.

**Claude R. Bisson,** architecte
Président du conseil

## CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance de la responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec au 31 décembre 1998 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

Les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

| PASSIF DES SINISTRES | MONTANTS INSCRITS AU BILAN | ESTIMÉ DE L'ACTUAIRE |
|---|---|---|
| Sinistres et frais de règlement non payés directs | 4 105 | 4 105 |
| Sinistres et frais de règlement non payés acceptés | 0 | 0 |
| Sinistres et frais de règlement non payés bruts | 4 105 | 4 105 |
| Sommes à recevoir des réassureurs | 2 302 | 2 302 |
| Autres sommes à recouvrer | 0 | 0 |
| Autres éléments de passifs nets | 0 | 0 |
| Sinistres et frais de règlement non payés nets | 1 803 | 1 803 |

| PASSIF DES PRIMES | MONTANTS INSCRITS AU BILAN | ESTIMÉ DE L'ACTUAIRE |
|---|---|---|
| Passif des primes brut | | 0 |
| Passif des primes net | | 0 |
| Primes non gagnées brutes | 0 | |
| Primes non gagnées nettes | 0 | |
| Autres éléments de passif nets | 0 | |
| Frais d'acquisition reportés | 0 | |
| Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés | | 0 |
| Commissions non gagnées | 0 | |
| Insuffisance de primes | 0 | 0 |

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

**André Racine**, FCAS, FICA
Le 15 février 1999

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs
de l'Ordre des architectes du Québec

Nous avons vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, les états financiers du « FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC » de l'exercice terminé le 31 décembre 1998. Nous avons exprimé une opinion sans restriction dans notre rapport aux administrateurs portant sur ces états financiers.

À notre avis, les renseignements financiers ci-joints, formés du bilan du « FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC » au 31 décembre 1998 ainsi que des états des résultats, du surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, concordent avec les renseignements présentés dans les états financiers.

**Martin Bo[illegible]ard et associés**
Comptables agréés

Joliette, le 12 février 1999

## BILAN

31 DÉCEMBRE 1998

| | 1998 | 1997 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| Encaisse | 27 386 $ | 21 716 $ |
| Placements | 3 050 902 | 1 500 000 |
| Primes à recevoir | 14 566 | 1 795 |
| Intérêts à recevoir | - | 3 321 |
| Part du réassureur | | |
| Somme à recevoir pour sinistres réglés | 111 410 | 35 317 |
| Provision pour sinistres impayés et frais de règlement | 2 301 863 | 2 145 770 |
| Frais imputables au prochain exercice | 12 655 | 19 711 |
| Immobilisations | 27 190 | 18 944 |
| | 5 545 972 $ | 3 746 574 $ |
| **PASSIF** | | |
| Comptes-fournisseurs et frais courus | 323 398 $ | 122 672 $ |
| Primes perçues d'avance | 120 539 | 32 215 |
| Provision pour sinistres impayés et frais de règlement | 4 104 953 | 2 951 700 |
| | 4 548 890 | 3 106 587 |
| **AVOIR** | | |
| Surplus | 997 082 | 639 987 |
| | 5 545 972 $ | 3 746 574 $ |

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998

| | 1998 Budget | 1998 Réel | 1997 Réel |
|---|---|---|---|
| **RÉSULTATS TECHNIQUES** | | | |
| Primes brutes | 2 500 000 $ | 2 539 479 $ | 2 470 868 $ |
| Primes payées au réassureur | 475 000 | 475 000 | 1 711 622 |
| Primes nettes émises et acquises | 2 025 000 | 2 064 479 | 759 246 |
| Sinistres et frais de règlement afférents | 1 400 000 | 1 294 735 | 365 490 |
| Commissions aux courtiers | - | - | 72 592 |
| Charges d'exploitation imputables aux sinistres | 101 000 | 115 914 | - |
| Charges d'exploitation | 526 600 | 480 308 | 464 104 |
| | 2 027 600 | 1 890 957 | 902 186 |
| Recouvrement de charges d'exploitation du réassureur | - | - | (342 325) |
| Produits de commission | - | (20 207) | (54 008) |
| Sinistres et charges d'exploitation nets | 2 027 600 | 1 870 750 | 505 853 |
| **SURPLUS TECHNIQUE (DÉFICIT)** | (2 600) | 193 729 | 253 393 |
| **REVENU DE PLACEMENT** | | | |
| Intérêts | | | |
| Financement de primes | 52 000 | 42 896 | 44 463 |
| Placements | 75 000 | 119 137 | 41 056 |
| Dividendes | - | 1 333 | - |
| | 127 000 | 163 366 | 85 519 |
| **SURPLUS DE L'EXERCICE** | 124 400 $ | 357 095 $ | 338 912 $ |

## SURPLUS

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1998

| | 1998 | 1997 |
|---|---|---|
| **SOLDE AU DÉBUT** | 639 987 $ | 301 075 $ |
| Surplus de l'exercice | 357 095 | 338 912 |
| **SOLDE À LA FIN** | 997 082 $ | 639 987 $ |

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1998

| **LIQUIDITÉS PROVENANT DE L'EXPLOITATION (AFFECTÉES)** | 1998 | 1997 |
|---|---|---|
| Surplus de l'exercice | 357 095 $ | 338 912 $ |
| Éléments n'affectant pas les liquidités | | |
| Augmentation de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement | 1 153 253 | 1 037 793 |
| Augmentation de la part du réassureur dans la provision pour sinistres impayés et frais de règlement | (156 093) | (789 358) |
| Amortissement de l'escompte sur placements | (49 104) | - |
| Amortissement des immobilisations | 15 975 | 9 953 |
| Rentrées afférentes aux résultats | 1 321 126 | 597 300 |
| Variation nette des postes de l'actif et du passif liés à l'exploitation | 210 563 | 57 141 |
| | 1 531 689 | 654 441 |
| **LIQUIDITÉS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS (AFFECTÉES)** | | |
| Acquisition de placements | (2 769 782) | (650 000) |
| Aliénation de placements | 1 267 984 | - |
| Acquisition d'immobilisations | (24 221) | (3 361) |
| | (1 526 019) | (653 361) |
| **AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS** | 5 670 | 1 080 |
| **LIQUIDITÉS AU DÉBUT** | 21 716 | 20 636 |
| **LIQUIDITÉS À LA FIN** | 27 386 $ | 21 716 $ |

Les liquidités sont constituées de l'encaisse.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1998

| CHARGES D'EXPLOITATION IMPUTABLES AUX SINISTRES | 1998 Budget | 1998 Réel | 1997 Réel |
|---|---|---|---|
| Amortissement des immobilisations | 500 $ | 532 $ | - $ |
| Déplacements et représentation | 10 000 | 9 072 | - |
| Entretien informatique | 3 500 | 13 161 | - |
| Fournitures de bureau | 2 000 | 2 443 | - |
| Location d'espace à bureaux | 11 000 | 11 000 | - |
| Poste et messagerie | 2 000 | 1 547 | - |
| Salaires et charges sociales | 70 000 | 75 627 | - |
| Télécommunications | 2 000 | 2 532 | - |
| | 101 000 $ | 115 914 $ | - $ |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | | |
| Charges | | | |
| Aide à la profession | 5 000 $ | 5 000 $ | - $ |
| Amortissement des immobilisations | 12 000 | 15 444 | 9 953 |
| Assurances, taxes et permis | 28 800 | 24 621 | 39 720 |
| Autres dépenses | 3 000 | 1 880 | 3 295 |
| Comités | 27 000 | 25 310 | 25 159 |
| Conseil | 15 000 | 13 189 | 14 017 |
| Déplacements et représentation | 3 000 | 1 095 | 1 141 |
| Entretien informatique | 25 000 | 26 217 | 23 342 |
| Fournitures de bureau | 17 000 | 9 769 | 12 877 |
| Honoraires professionnels | 30 000 | 22 161 | 29 636 |
| Intérêts sur emprunt bancaire | 4 000 | 3 008 | 2 795 |
| Location d'espace à bureaux | 33 300 | 33 848 | 42 800 |
| Mauvaises créances | - | - | 14 000 |
| Publicité | 7 500 | 9 263 | 6 159 |
| Poste et messagerie | 10 000 | 6 193 | 8 798 |
| Prévention | | | |
| Organisme affilié | 30 000 | 30 000 | - |
| Autres | 5 000 | 4 761 | 19 843 |
| Salaires et charges sociales | 259 000 | 240 956 | 226 613 |
| Télécommunications | 12 000 | 7 593 | 6 456 |
| | 526 600 | 480 308 | 486 604 |
| Produits | | | |
| Location d'espace à bureaux au réassureur | - | - | 22 500 |
| | 526 600 $ | 480 308 $ | 464 104 $ |